



Du 12 au 14 novembre 2019
Paris, France



Pavillon collectif SMILE
Bretagne / Pays de la Loire

Dossier d'inscription

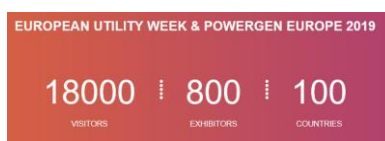
Date limite d'inscription : 30 mai 2019



EUROPEAN UTILITY WEEK 2019

Business France organise du 12 au 14 novembre 2019, pour la 6ème année consécutive, un pavillon France au salon European Utility Week en collaboration avec l'association Think SmartGrids.

Il s'agira d'une année exceptionnelle, puisque cet évènement international dédié aux Smart Grids s'associe à PowerGen, événement majeur du secteur de la production d'énergie électrique, et se déroulera pour la toute première fois en France, à Paris Porte de Versailles.



Un doublement des participants est attendu par rapport aux éditions précédentes. L'évènement sera ainsi de loin le plus important sur l'énergie en France.

Ce sera une occasion unique pour les entreprises françaises de cette filière d'excellence, de mettre sous le feu des projecteurs leurs solutions et leurs savoir-faire.

Plus d'info : <http://www.european-utility-week.com/>

EXPOSER SUR LE PAVILLON COLLECTIF SMILE

Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Un pavillon idéalement placé au coeur du Pavillon France, à proximité des acteurs majeurs et des espaces d'animation de Think Smart Grids et Business France
Présence clé en main	<ul style="list-style-type: none"> • 1 station de travail (environ 5m²) avec 2 tabourets hauts ou un stand aménagé de 9m² avec une table et 3 chaises • 1 enseigne avec votre nom d'exposant • 1 panneau de communication • Des badges exposants pour vos équipes • 1 pass d'accès aux conférences • Nettoyage du stand • Accès aux espaces communs des pavillons France et de SMILE (réserve collective, bar, espace de RV)
Évènements et networking	<ul style="list-style-type: none"> • Petits déjeuners techniques • Invitation à tous les ateliers et évènements organisés sur le Pavillon France
Séminaire de préparation en amont	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations interculturelles, bonnes pratiques des salons, art de pitcher • rédaction d'un company profile utile, sécurité économique
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Référencement dans le catalogue officiel de l'évènement et sur son site web • Communication presse et Réseaux sociaux via les outils régionaux

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée avec une priorité aux porteurs de projets Smile, et aux stations de travail, et dans la limite de l'espace disponible.



LES + D'UNE EXPOSITION SUR PAVILLON FRANCE :

- Une visibilité renforcée avec la bannière « Choose France »
- Un évènement de networking en présence de délégations étrangères
- Une communication renforcée auprès de la presse et sur les réseaux sociaux
- Un pass gratuit pour assister aux conférences
- Un espace de convivialité pour y recevoir vos clients et prospects
- Un effet réseau entre les exposants français, les clusters et les partenaires

COUTS DE PARTICIPATION

Station de travail (env 5 m ²)	3 800 € HT* <i>*cf. aides financières page 5</i>	4 458 € TTC
Stand (env 9m ²)	6 100 € HT*	7 320 € TTC

*Les aides régionales mises en place :

Les 2 Régions Bretagne et Pays de la Loire souhaite favoriser l'exposition de petites et moyennes entreprises sur ce salon et propose un soutien financier avec des modalités spécifiques à chaque territoire.

AIDE FINANCIERE PAYS DE LA LOIRE

Un soutien financier simple et direct avec une réduction du cout de la prestation proposée par Solutions&Co réservé aux PME/TPE sous réserve d'éligibilité.

- Offre de services station de travail : 2500 € HT
- Offre de services stand 9m² : 4 800 € HT

Contact : Sophie RIAND - Solutions&Co - 06 81 83 30 14 - s.riand@solutions-eco.fr

AIDE FINANCIERE BRETAGNE

Un soutien financier du Conseil régional de Bretagne pour les PME/TPE à hauteur de 50% des coûts du stand et soumis à des critères d'éligibilité (cf. le détail des conditions générales de ventes).

Contact et évaluation de l'aide : Elodie Boileux - Bretagne Développement Innovation 06 42 39 12 25 - e.boileux@bdi.fr

Bulletin d'inscription à retourner par mail à :

Monique PANHELEUX, Chargée de coordination

Mail : m.panheleux@solutions-eco.fr

Et

Sophie RIAND, Business Events Manager

Mail : s.riand@solutions-eco.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom commercial (figure sur le catalogue salon)

Raison sociale :

Activité :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Adresse de facturation si différente :

N° SIRET :

Chiffres d'affaires (en €) : CA export (en €) :

Effectifs de la société : o < 50 o 50 à 250 o 251 à 1 000 o > 1 000

Interlocuteur salon :

Nom : Prénom : Fonction :

Tél : Portable : E-mail :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour exposer sur le pavillon collectif SMILE sur le salon EUW 2019 et réserve :

- Offre de services station de travail (environ 5 m²) avec les services associés : 3 800€^{HT} ***
- Offre de service stand environ 9m² avec les services associés : 6 100 €^{HT} ***

L'inscription définitive sera prise en compte à réception de ce document complété et signé et du paiement d'un acompte correspondant à 50% du montant total TTC.

Le solde sera réglé à réception de facture qui sera envoyée environ un mois après le salon, déduction faite des aides pour les entreprises éligibles.

Bon pour engagement de participation.

Fait à :

Le/...../.....

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE

--	--



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Lors de votre inscription, vous vous engagez à :

- prendre en charge les coûts annexes inhérents à votre participation (voyage, transferts, séjour et restauration sur place) ainsi que les commandes supplémentaires (mobilier, badges, électricité, Internet, places de stationnement...),
- assurer une présence permanente sur votre stand sur toute la durée du salon,
- compléter le questionnaire de bilan de Solutions&Co,
- prendre en charge, le cas échéant, le transport (livraison et enlèvement) et la mise en place de votre matériel d'exposition, produit/technologie. Ces éléments restent placés sous votre responsabilité (assurance vol et dommages notamment),
- régler toutes détériorations occasionnées par vous ou vos collaborateurs sur du matériel de location.

MODE DE REGLEMENT

- Chèque établi à l'ordre de la Société publique régionale des Pays de la Loire,
- Virement sur le compte Caisse des Dépôts N° 40031 00001 0000369598L 60. Merci de fournir une preuve du virement

IBAN : FR59 4003 1000 0100 0036
9598 L60 BIC : CDCGFRPPXXX

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation par la Société publique régionale des Pays de la Loire :

Quelle qu'en soit la cause, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation. Dans ce cas, les avances versées sont intégralement restituées.

En cas d'annulation par l'entreprise co-exposante :

Tout désistement doit être signalé à la Société publique régionale des Pays de la Loire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de désistement, l'avance sur participation versée restera acquise à la Société publique régionale des Pays de la Loire, sauf si le module est loué à un autre exposant. Dans ce cas, la Société publique régionale des Pays de la Loire remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25% représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 120 jours de la manifestation, et si le module ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100%.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE JURIDIQUE

L'entreprise exposante participant sur le stand collectif régional doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance la garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont elle serait reconnue personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'elle expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex : acheminement du matériel d'exposition ...). D'une façon générale, la Société publique régionale des Pays de la Loire décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants. Cette attestation d'assurance doit être remise à la

Société publique régionale des Pays de la Loire avant le début du salon.

